



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°~~CDP/~~
AAONO/PU/L12/CDPM/2023 DU ~~12/10/23~~ POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA ROUTE RÉGIONALE EN TERRE R1023 AKONANGUI-EBENGON I-ONGOZOCK D'UNE
LONGUEUR TOTALE DE 27 KM DANS LA COMMUNE DE KYE OSSSI, DÉPARTEMENT DE LA
VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD**

FINANCEMENT : DÉPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget des Dépenses Communes de Fonctionnement, exercice 2023, le Préfet du Département de la Vallée du Ntem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les Travaux de Réhabilitation de la Route Régionale en Terre R1023 AKONANGUI-EBENGON I-ONGOZOCK d'une Longueur de 27 Km dans la Commune de KYE OSSSI ; le Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

Les prestations à exécuter sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'offres.

2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- ✓ Les travaux préparatoires ;
- ✓ Le débroussaillage mécanique ;
- ✓ Le remblai provenant d'emprunt en graveleux latéritique ;
- ✓ La mise en forme de la plateforme y compris curage/création fossés et divergent en terre ;
- ✓ La couche de roulement en graveleux latéritique ;
- ✓ Le curage des buses métalliques ;
- ✓ La fourniture et pose de buses métalliques Ø 800mm ;
- ✓ Les têtes de buse en maçonnerie de moellons Ø 800mm ;
- ✓ Les puisards en maçonnerie de moellons Ø 800 mm ;
- ✓ Le béton armé dosé à 350kg/m³ pour tablier définitif ;
- ✓ Panneaux de signalisation de type A ;
- ✓ Fourniture et pose de garde-corps métalliques ;
- ✓ Balise en béton armé ;
- ✓ Réfection de barrières de pluies.

3. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délgué pour la réalisation des travaux, est fixé à Cinq (05) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

4 – PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux publics.

5. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget des Dépenses Communes de Fonctionnement, Exercice 2023.

Département	Intitulé du projet	Montant	Caution
Vallée du Ntem	Travaux de Réhabilitation de la Route Régionale en Terre 1023 AKONANGUI-EBENGON I-ONGOZOCK d'une Longueur de 27 Km	150.000.000	3.000.000

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Préfecture d'Ambam, secrétariat particulier du Préfet, dès publication du présent Avis.

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu au secrétariat particulier du Préfet du Département de la Vallée du Ntem dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 150 000 F (cent cinquante mille francs CFA) auprès de la Recette des Finances d'Ambam. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, email, etc.).

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Préfecture d'Ambam, au plus tard le 08/06/2023, à 13 Heures, heure locale, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°179
/AONO/PU/L12/CDPM/2023 DU 12/05/2023 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
ROUTE REGIONALE EN TERRE R1023 AKONANGUI-EBENGON I-ONGOZOCK D'UNE LONGUEUR
DE 27 KM, DANS LA COMMUNE DE KYE OSSI ; DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION
DU SUD.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de 2% du montant TTC du projet. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu le 08/06/2023 à 14 Heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de passation des Marchés sis à la salle de conférences de la Préfecture d'Ambam. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant connaissance de l'offre.

11. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Critères éliminatoires

a) Pièces administratives

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des Offres (Article 92(9)) du code des Marchés Publics ;
3. Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
4. Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'ENTREPRISE (conformément à la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017, relative à la prise en

compte des défaillances des Entreprises dans l'exécution des Marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés.

b) Offre technique

5. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
6. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c) Offre financière

7. Offre financière incomplète
8. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
 - Références de l'entreprise ;
 - Exécution d'au moins d'un (01) marché de réhabilitation de routes en terre ou autres travaux similaires ;
 - Moyens matériels ;
 - Personnel d'encadrement de l'entreprise ;
 - Propositions techniques ;
 - Capacité financière de l'entreprise ;
 - Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire et rapport de visite.
- Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% des critères essentiels ou de « oui » à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

12. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

13. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle en incluant le cas échéant les réductions.

14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture du Département de la Vallée du Ntem à Ambam, secrétariat particulier du Préfet.

Ambam, le 12/01/2023

Le Préfet du Département de la Vallée du Ntem,
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP ;
- DDTP/VN ;
- DDMINMAP/VN ;
- Président CDPM/VN ;
- Affichage ;
- Archives ;
- Chrono.

